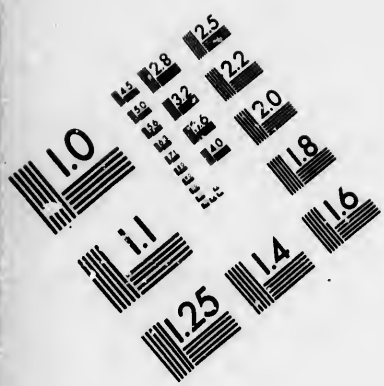

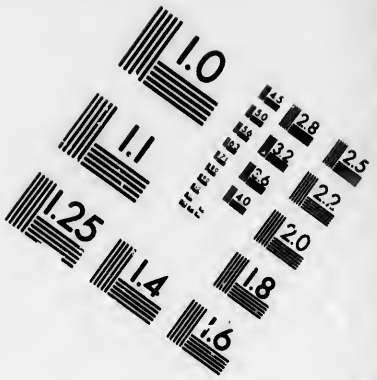

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

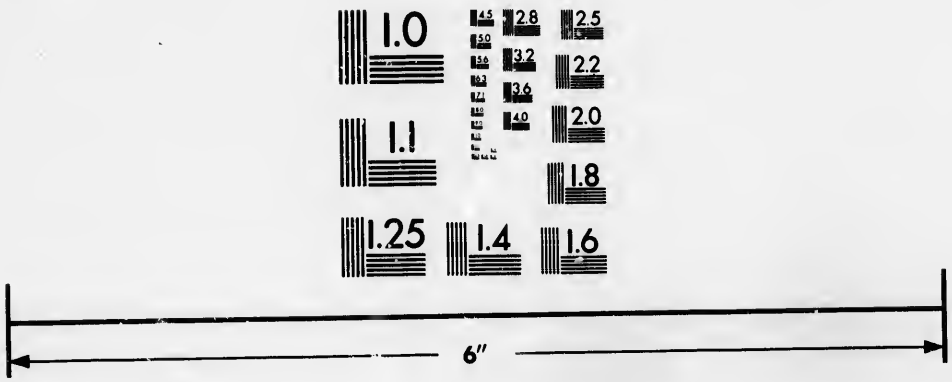

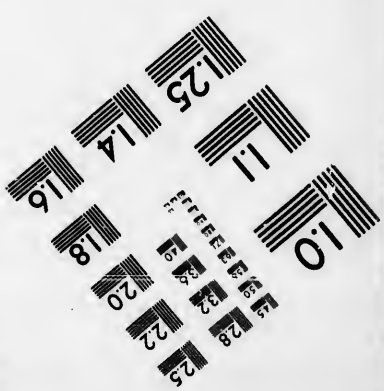

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

CIHM/ICMH
Microfiche
Series.

CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.

Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1986

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

- [x] Coloured covers/ Couverture de couleur
- [ ] Covers damaged/ Couverture endommagée
- [ ] Covers restored and/or laminated/ Couverture restaurée et/ou pelliculée
- [ ] Cover title missing/ Le titre de couverture manque
- [ ] Coloured maps/ Cartes géographiques en couleur
- [ ] Coloured ink (i.e. other than blue or black)/ Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- [ ] Coloured plates and/or illustrations/ Planches et/ou illustrations en couleur
- [ ] Bound with other material/ Relié avec d'autres documents
- [ ] Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/ La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- [ ] Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/ Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- [ ] Additional comments:/ Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- [x] Coloured pages/ Pages de couleur
- [ ] Pages damaged/ Pages endommagées
- [ ] Pages restored and/or laminated/ Pages restaurées et/ou pelliculées
- [x] Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
- [ ] Pages detached/ Pages détachées
- [x] Showthrough/ Transparence
- [ ] Quality of print varies/ Qualité inégale de l'impression
- [ ] Includes supplementary material/ Comprend du matériel supplémentaire
- [ ] Only edition available/ Seule édition disponible
- [ ] Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/ Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'erreta, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir le meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dassous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
			/								

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:

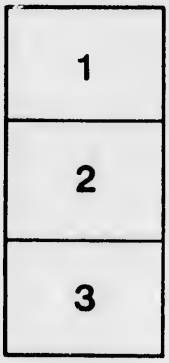

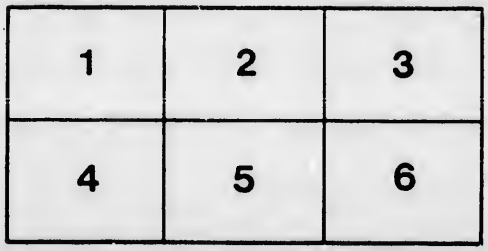

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

Commerce N° 1 210

BANQUE
DE PREVOYANCE
ET
D'EPARGNES DE QUEBEC.

Incorporée par Acte du Parlement.

Six sous seront chargés pour ce livre.

BANQUE

DE

PREVOYANCE

ET

D'EPARGNES DE QUEBEC.

EXTRAITS DES STATUTS ET REGLEMENTS.

QUÉBEC :
Imprimé par BUREAU ET MARCOTTE.
Vis-a-vis le Bureau de Poste.
1851.

EXTRAIT

DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

DE LA

BANQUE DE PRÉVOYANCE

ET

D'ÉPARGNES DE QUÉBEC.

I. On recevra des dépôts soit des parties elles-mêmes ou de leurs représentants ; et il sera fourni à chaque déposant un livret où seront marquées toutes les sommes qui seront déposées ou retirées. Il ne sera point reçu ni payé d'argent à la Banque sans la production du livret, à moins qu'il n'ait été détruit par le feu ou autrement.

II. Il ne sera reçu d'aucun déposant, en une seule fois, aucune somme excédant £100, si ce n'est dans des circonstances spéciales, dont la Banque sera le juge ; et aucun déposant n'aura plus de £500 à la Banque. Tout paiement par la Banque sera fait en billets de quelqu'une des Banques de cette ville ayant des chartes. Quand la somme demandée n'excédera pas £10, elle sera payé sur le champ ; mais quand elle excèdera ce montant, il faudra en donner avis dix jours d'avance, et l'intérêt sera compté jusqu'à la date de tel avis. La Banque pourra dispenser de cette avis dans des circonstances spéciales, mais non du règlement quant à l'intérêt. Lorsqu'un déposant, voulant retirer de l'argent de la Banque, n'en fera pas la demande en personne, il faudra pro-

duire, avec le livret, un ordre portant sa signature ou sa marque faite en présence de deux témoins suffisants.

III. L'intérêt alloué sera de 4½ pour cent sur les sommes qui n'excéderont pas £50, et de 4 pour cent sur les sommes au-dessus de £50, jusqu'au maximum de £500. Sur les sommes de £10 et au-dessus, l'intérêt sera calculé depuis le premier jour ouvrable après celui où elles auront été déposées ; et sur celles au-dessous de £10, depuis le dernier jour du mois où le dépôt en aura été fait ; mais il ne sera pas alloué d'intérêt sur les dépôts au-dessous de £1, jusqu'à ce que, par des dépôts subséquents, ils se montent à £1 ou au-dessus.

IV. La Banque pourra refuser de recevoir ou pourra remettre tout dépôt, en payant, dans ce dernier cas, l'intérêt jusqu'à l'époque de la remise.

V. La Banque sera ouverte tous les jours ouvrables depuis 10 heures jusqu'à 2 heures et demie, et les Lundis et Samedis soirs de 6 à 8 heures.

VI. Nul membre ou syndic ne recevra aucun avantage pécuniaire quelconque à même les fonds de la Banque ; mais tout surplus, après les dépenses payées, sera employé à former un fonds de réserve contre les pertes, et à augmenter le taux de l'intérêt sur les dépôts.

R. ELLIS,
Caissier.

Bureau au Chien d'Or,
Rue Buade, Haute-Ville.

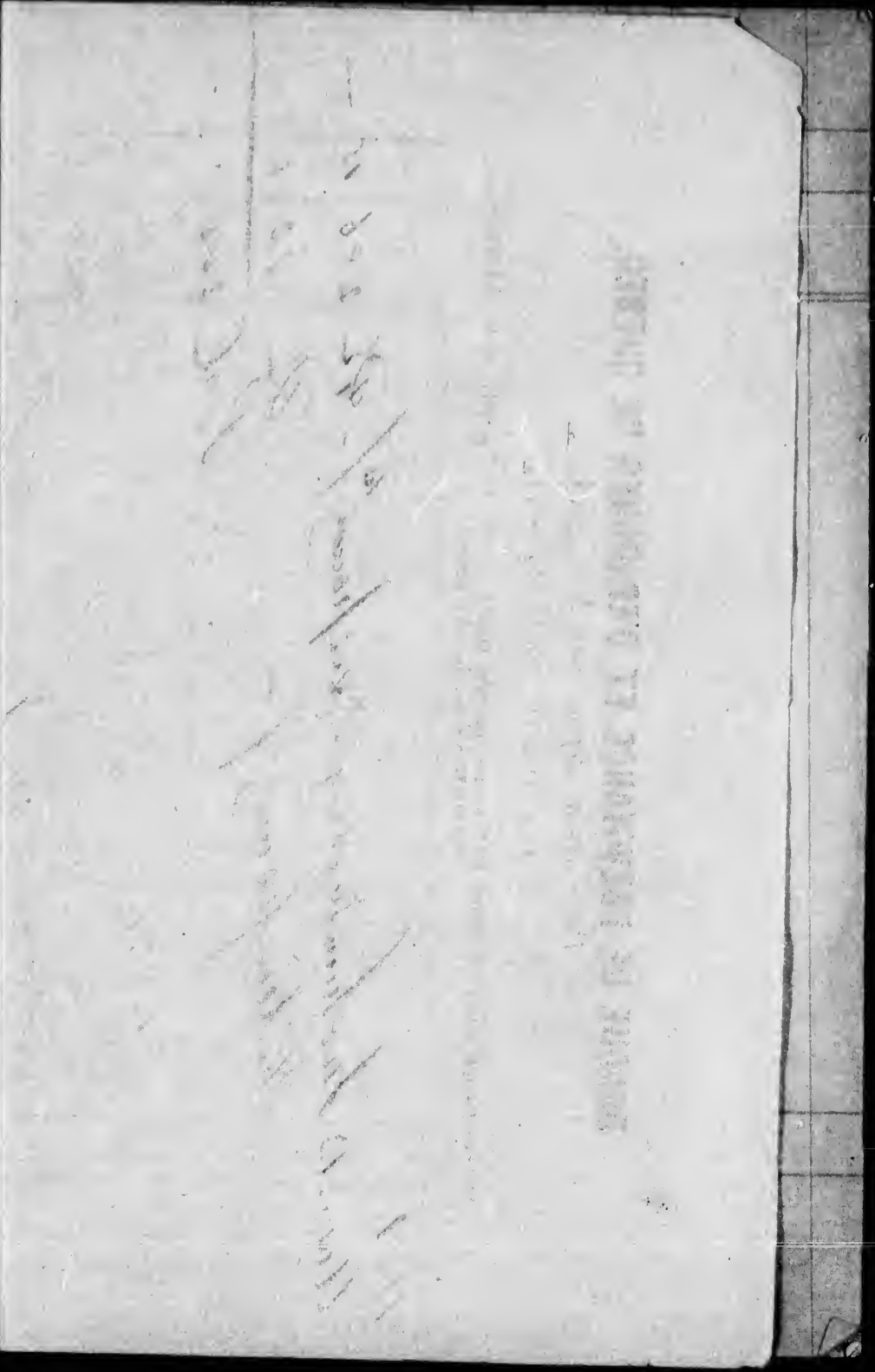

Dr.

BANQUE DE PREVOYANCE ET D'EPARGNES DE QUEBEC.

Pour argent déposé par No. 2250.

SUIVANT COMPTE, FOLIO 1605.

Ouverte chaque jour légal depuis DIX heures jusqu'à DEUX heures et DEMIE, et les LUNDIS et SAMEDIS soirs, de 6 à 8 heures.

1851 Aug.	13	Two hundred & eighty six pounds 15/-	P.L.	286	15	—
"	"	Thirteen pounds 5/-	P.L.	13	5	
			Bal	300	.	.
1852 Feby	27	Interest —	G.T.	1	2	—
				301	2	—
	27	Paid Three Hundred & six Pounds 2/-	G.T.	301	2	"
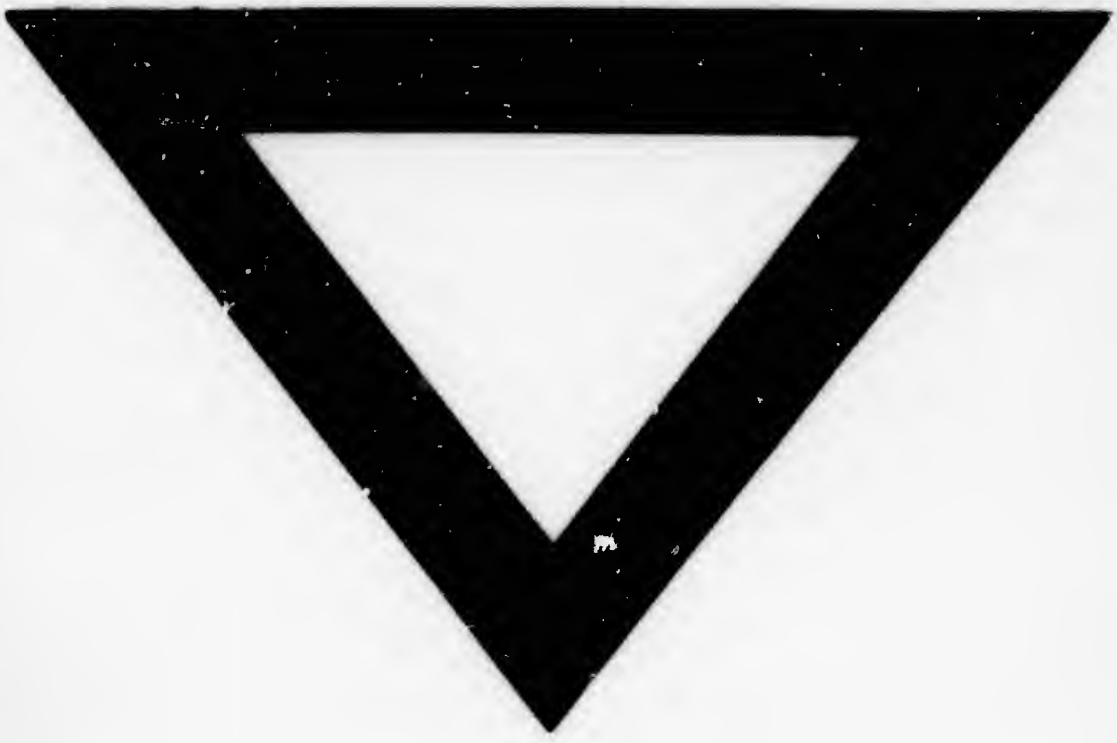
			306	2
27	Paid Three Hundred & six Pounds 7/- G.T.		306	2